

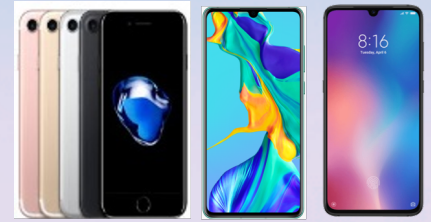


JUSQU'À

100 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un pack SFR avec la souscription ou le renouvellement de mobile avec un forfait 60Go 4G+ (offre réservée aux jeunes actifs)



Offre valable du 27/08/2019 au 07/10/2019 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes un nouveau client / déjà client sur un forfait 60Go 4G+ et jeune actif (- de 26 ans)
- Vous avez acheté, entre le 27/08/2019 et le 07/10/2019, un forfait 60Go 4G+ avec un engagement de 24 mois minimum et un des équipements suivants : Apple iPhone 8, Huawei P30 Pro, Xiaomi MI9

Jusqu'à 100 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 60 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
 - Joignez une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport) mentionnant votre date de naissance.
 - Joignez votre première facture mobile délivrée 1 mois après votre souscription, à télécharger sur votre espace client.
 - Joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de votre mobile éligible (la date d'achat, le prix et l'IMEI de votre mobile doivent être impérativement entourés, le bon de livraison ne sera pas accepté).
- Validez votre demande

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_Mobile_60Go_JA_CQT_VLA_20190820V10002

Jeunes actifs : Offre de remboursement sur facture soumise à conditions, réservée aux personnes physiques de moins de 26 ans, valable en France métropolitaine du 20/08/2019 au 07/10/2019 pour l'achat d'un mobile sélectionné et la nouvelle souscription simultanée d'un forfait 5Go 4G+ et plus en prix avec nouveau mobile avec un engagement de 24 mois, dont la personne âgée de - 26 ans doit nécessairement être titulaire. Remboursement par avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Liste des mobiles éligibles en point de vente ou sur sfr.fr.

Un seul remboursement par numéro d'appel. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 07/01/2020.